

# La crise silencieuse de l'Amazonie : la nuit, tous les crimes sont permis

**GREENPEACE**

RAPPORT D'ENQUÊTE  
OCTOBRE 2014

**Nuit après nuit, des camions font sortir clandestinement du bois illégal de la forêt amazonienne. Destination : des scieries qui alimenteront ensuite les marchés internationaux...**

En août et septembre 2014, Greenpeace a dissimulé des balises GPS sur ces camions afin de retracer leur parcours dans l'État du Pará. C'est la première fois que Greenpeace utilise cette méthode pour confondre l'exploitation forestière illégale dans la forêt amazonienne.

Cette enquête révèle les méthodes utilisées par l'industrie forestière du Pará pour blanchir du bois illégal. Pendant la journée, des camions vides pénètrent au plus profond de la forêt. Une fois la nuit tombée, ils repartent des camps d'exploitation illégale chargés de grumes pour les livrer à des scieries de Santarém, principale plaque tournante de l'industrie forestière en Amazonie. Ces scieries se servent de documents officiels obtenus par des moyens frauduleux pour blanchir le bois illégal destiné à l'exportation. À la sortie de ces scieries, ce bois est susceptible de partir vers l'Europe, la Chine, le Japon ou encore les États-Unis, en dépit des législations en vigueur visant le bois illégal.



Un camion chargé de grumes circule sur l'autoroute BR-163, en direction de Santarém. Les transports de bois illégal ont souvent lieu la nuit, pour éviter les contrôles. 30 août 2014. © Otávio Almeida / Greenpeace



# L'Amazonie rongée par des pratiques destructrices



L'Amazonie abrite le plus grand bassin forestier tropical qui subsiste sur notre planète. Elle couvre 5 % de la surface terrestre mondiale et s'étend sur neuf pays d'Amérique du Sud<sup>1</sup>, principalement au Brésil (près des deux tiers de sa superficie totale se trouvent sur le territoire brésilien<sup>2</sup>). À ce jour, 700 000 km<sup>2</sup> de forêt amazonienne sont partis en fumée au Brésil<sup>3</sup>, dont près d'un cinquième au cours des 30 dernières années<sup>4</sup>. Si des progrès ont été faits par le gouvernement brésilien pour ralentir cette destruction, des données récentes montrent que l'Amazonie brésilienne connaît actuellement un nouveau pic de déforestation<sup>5</sup>.

En général, l'exploitation forestière est la première étape de la déforestation. Les exploitants construisent des routes qui ouvrent la forêt pour accéder à des arbres de grande valeur, dégradant et fragmentant ainsi les massifs forestiers intacts. Le front pionnier agricole s'étend ensuite le long de ces nouveaux axes, défrichant la forêt pour établir exploitations agricoles et élevages. Dans ces nouvelles zones de « colonisation », la loi est peu respectée, la corruption omniprésente et l'exploitation forestière illégale endémique. Dans l'État du Pará, qui produit et exporte plus de bois que n'importe quel autre État du Brésil, on estime que plus des trois quarts de l'exploitation forestière est illégale<sup>6</sup>.

En 2006, le gouvernement brésilien a réagi à ce fléau en adoptant un train de réformes législatives. Il a notamment mis en place des systèmes de contrôle et de surveillance informatisés, censés enregistrer les ventes de bois et garantir sa traçabilité. Les exploitants forestiers soumettent aux autorités un plan d'aménagement forestier, précisant les volumes de bois qu'ils comptent prélever chaque année. Ce plan, une fois approuvé, permet aux exploitants d'obtenir des « crédits » correspondant aux volumes de bois déclarés. Lors d'une opération de vente ou de transport de bois, les crédits correspondants doivent être déduits du compte de l'expéditeur et ajoutés à ceux du destinataire. En théorie, un producteur ne doit disposer d'aucun crédit pour du bois coupé illégalement (c'est-à-dire en-dehors des zones délimitées ou au-delà des volumes de coupe autorisés), et la vente de ce bois devrait donc être impossible.

En mai 2014, Greenpeace révélait dans un rapport intitulé *La crise silencieuse de l'Amazonie* comment l'industrie forestière exploite les failles des systèmes de contrôle pour obtenir indûment des crédits et blanchir du bois illégal<sup>7</sup>. Par exemple, il arrive fréquemment que des exploitants demandent l'autorisation de prélever du bois sur une zone qu'ils n'ont pourtant nullement l'intention d'exploiter. Mais grâce aux crédits ainsi générés, ils obtiennent les documents nécessaires pour transporter du bois coupé illégalement sur d'autres parcelles. La véritable origine de ce bois illégal est donc travestie, et il devient impossible de le différencier du bois prélevé en toute légalité.

Dans le présent rapport, nous présentons les résultats d'une nouvelle enquête menée sur un réseau de scieries dans l'État du Pará, et en particulier sur la scierie Rainbow Trading, dont les activités incluent aussi l'exportation. Grâce à un dispositif de traçage électronique (GPS), nous avons pu suivre les aller-retours de camions qui transportent du bois entre des forêts fédérales, où l'exploitation forestière est interdite, et l'entreprise Rainbow Trading et ses fournisseurs. D'après les documents officiels, Rainbow Trading s'approvisionne théoriquement en bois auprès de domaines d'exploitation privés<sup>8</sup>. Mais les analyses satellites ne montrent aucun signe d'exploitation sur trois de ces cinq domaines, et des irrégularités généralement liées à des activités illégales ont été détectées sur les deux autres. En revanche, les zones dans lesquelles se sont rendus les camions abritent des camps d'exploitation forestière illégale, et de nombreuses grumes sont empilées aux abords de leurs routes d'accès très fréquentées. Il apparaît donc que Rainbow Trading réceptionne et blanchit du bois illégal.

D'après les informations accessibles au public, les scieries qui approvisionnent par ailleurs Rainbow Trading ne disposent pas des autorisations d'exploitation exigées par la législation brésilienne<sup>9</sup>. Leurs activités sont donc illégales<sup>10</sup>. L'un de ses fournisseurs fait par ailleurs l'objet d'une injonction du gouvernement fédéral<sup>11</sup> qui, en théorie, l'interdit de vendre du bois.

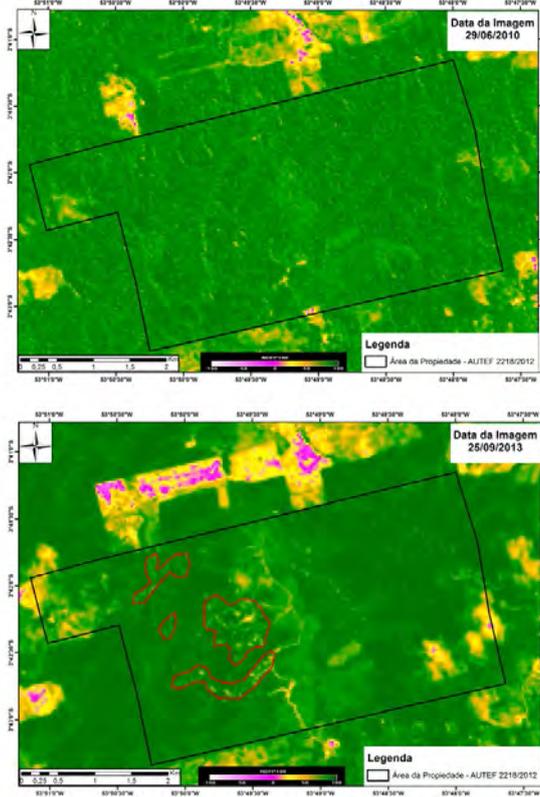
Les fournisseurs de Rainbow Trading approvisionnent également en grumes et en bois sciés d'autres exportateurs. Les entreprises qui achètent du bois à ces fournisseurs prennent d'énormes risques. En Europe ou aux États-Unis, les entreprises qui commercialisent ce bois sur les marchés risquent quant à elles de se mettre en infraction vis-à-vis des législations en vigueur.

Cette nouvelle enquête confirme que les failles des systèmes de contrôle favorisent un niveau élevé d'illégalité dans le secteur de l'exploitation forestière de l'Amazonie brésilienne. Elle apporte de nouvelles preuves, si besoin était, que les documents officiels frauduleux sont monnaie courante. Les importateurs ne sauraient se fier uniquement aux documents officiels brésiliens pour garantir la légalité ou l'origine du bois qu'ils placent sur le marché. Pour respecter les législations qui exigent que le bois soit d'origine légale, telles que le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE), en Europe, ou la loi Lacey (Lacey Act) aux États-Unis, les acheteurs européens et américains doivent obtenir davantage de garanties irréfutables de la légalité du bois qu'ils introduisent sur les marchés.

Scierie appartenant à l'entreprise Comercial de Madeiras Odani Ltda, à Placas, dans l'État du Pará. Greenpeace a observé les allers-retours de camions transportant des grumes entre cette scierie et des camps d'exploitation illégale situés au cœur de la forêt tropicale. 3°28'21.36"S 54°24'33.05"W  
Haut : 30 août 2014 © Lunae Parracho / Greenpeace  
Bas : 28 septembre 2014 © Lunae Parracho / Greenpeace

# L'enquête

## Analyses Landsat, domaine Reijane Celeste Moura Rebelo



Ces images satellites, datant de juin 2012 et septembre 2013, montrent quelques traces d'exploitation forestière. Or les transactions enregistrées pour ce domaine couvrent 93 % des crédits de bois exploitable. Une visite de terrain permettrait d'exclure toute irrégularité.

Notre enquête s'est concentrée sur les municipalités d'Uruará, de Placas et de Santarém, dans l'État du Pará. Santarém se trouve au cœur de l'Amazonie et au centre de l'industrie forestière de l'État du Pará. Entre août et début septembre 2014, nous avons placé des balises GPS sur des camions de transport de grumes circulant dans les alentours de Santarém. Grâce aux signaux émis par ces dispositifs, nous avons pu mettre en évidence certaines pratiques frauduleuses utilisées par l'industrie de l'exploitation forestière pour faire sortir clandestinement du bois illégal de la forêt amazonienne. Pendant la journée, ces camions se sont rendus dans des zones forestières reculées, pour n'en ressortir qu'une fois la nuit tombée. Profitant de l'obscurité pour passer inaperçus, ils livrent ensuite leurs cargaisons à des scieries de Santarém.

Nous avons recoupé les données de localisation des GPS placés sur les camions avec celles des cartes officielles, qui signalent l'utilisation des terres et les autorisations de coupe. Les zones forestières dans lesquelles se sont rendus les camions sont des forêts publiques appartenant au gouvernement fédéral<sup>12</sup>. Aucune autorisation d'exploitation n'a été accordée pour les zones en question. En d'autres termes, les activités d'exploitation forestière qui s'y déroulent sont illégales au regard de la loi brésilienne. Le survol de ces zones a permis d'identifier la présence de camps d'exploitation, de routes d'accès et de grumes empilées sur des parcelles déboisées.

Malheureusement, ces transports suspects ne sont pas inhabituels dans la région. L'autoroute PA-370 relie Santarém au barrage de Curuá-Una, situé à des centaines de kilomètres au cœur de la forêt tropicale. Chaque nuit, environ 80 camions empruntent la PA-370 pour rejoindre le ferry qui traverse le fleuve Curuá-Una. La circulation sur la PA-370 en direction de Santarém est la plus dense entre 23h et 1h30<sup>13</sup>.

Notre enquête nous a dirigés vers trois scieries : Rainbow Trading Importação e Exportação LTDA, Comercial de Madeiras Odani LTDA et Sabugy Madeiras LTDA. Entre le 29 août et le 12 septembre 2014, les données des GPS indiquent que les camions ont effectué des trajets

réguliers entre des camps d'exploitation forestière illégale et les scieries de Rainbow Trading et d'Odani. Un de ces camions s'est rendu jusqu'à quatre fois par jour à la scierie d'Odani, qui se trouve au beau milieu de la forêt, loin des routes principales ou de tout bâtiment officiel. Ce véhicule a également effectué des liaisons de nuit régulières entre la scierie d'Odani et celle de Sabugy, dans le centre de Santarém. Odani et Sabugy approvisionnent Rainbow Trading, entre autres entreprises d'exportation de Santarém.

Nous avons pu obtenir les certificats délivrés par le système de surveillance SISFLORA (système intégré de surveillance et d'octroi des autorisations environnementales, destiné à garantir la traçabilité des produits forestiers dans les États du Pará et du Mato Grosso), géré par l'État du Pará, sur lesquels les scieries déclarent la provenance de leurs grumes. Rainbow Trading affirme s'être approvisionnée auprès de cinq domaines d'exploitation en 2014. Plus de 90 % de son approvisionnement proviendrait de ces domaines.

Greenpeace a analysé les images satellites des cinq domaines en question. En août 2014, trois d'entre eux ne montraient aucun signe d'exploitation forestière. On peut légitimement penser qu'ils servent en réalité à générer les documents nécessaires au blanchiment du bois prélevé illégalement dans d'autres zones forestières. Les images des deux autres domaines montrent des traces d'exploitation. Une évaluation de terrain serait nécessaire pour déterminer si la perte de couvert forestier détectée est cohérente avec les volumes de bois que Rainbow Trading affirme avoir achetés.

Les trajets nocturnes des camions de transport de grumes jusqu'à Rainbow Trading et ses fournisseurs, ainsi que l'absence d'exploitation forestière dans trois des cinq domaines censés approvisionner Rainbow Trading, laissent peu d'ambiguïté sur le fait que cette entreprise achète du bois volé à la forêt amazonienne, et qu'elle le blanchit au moyen de documents officiels frauduleux.

## Des entreprises récidivistes

Par le passé, Rainbow Trading et ses fournisseurs ont déjà été condamnés pour exploitation forestière illégale : au cours des 10 dernières années, ces entreprises se sont vu imposer des amendes pour un montant total avoisinant les 558 270 euros par l'IBAMA, l'organisme chargé de la protection de l'environnement au Brésil. Ces informations sont facilement vérifiables sur le site internet de l'IBAMA.<sup>14</sup> Depuis 2007, les amendes infligées à Rainbow Trading s'élèvent à 156 000 euros.

Outre les cinq domaines mentionnés plus haut, les données enregistrées dans SISFLORA montrent que Rainbow Trading s'est approvisionnée auprès de trois scieries : Odani, Sabugy and Schmitt & Schnorr Ltda. Or il se trouve qu'aucune de ces scieries n'est autorisée à vendre du bois. L'IBAMA a suspendu leur immatriculation au registre fédéral des activités potentiellement polluante (*Cadastro Técnico Federal – CTF*). Sans ce numéro d'immatriculation, il est illégal d'acheter ou de vendre du bois via le système fédéral de contrôle électronique, appelé « document d'origine forestière », DOF (*Sistema documento de origem florestal*). Le bois vendu par Odani, Sabugy et Schmitt & Schnorr, même prélevé avec des autorisations de coupe en bonne et due forme, est illégal puisque ces entreprises poursuivent leurs activités sans CTF. De plus, en juin 2013, l'IBAMA a obtenu une injonction interdisant à Odani de transformer ou de vendre du bois. Cette injonction est toujours en vigueur.

Certaines législations, comme le RBUE en Europe, exigent que les législations des pays d'origine soient respectées pour que le bois importé soit considéré comme légal. La législation brésilienne oblige les entreprises à disposer d'un CTF valide pour garantir que le bois introduit dans les chaînes d'approvisionnement a été coupé, vendu, transformé et exporté conformément aux dispositions légales<sup>15</sup>. Le bois issu de ces scieries ne peut pas faire l'objet de transactions légales au Brésil et ne devrait donc pas se retrouver sur le marché européen.

## Étape 1 : blanchir – Étape 2 : exporter

Malgré les dispositions prises par le gouvernement brésilien, Odani, Sabugy et Schmitt & Schnorr continuent de vendre leur bois à différents exportateurs. Rainbow Trading a acheté du bois de Schmitt & Schnorr en mars, de Sabugy en juillet et à plusieurs reprises d'Odani en août<sup>16</sup>. Ces dernières années, Rainbow Trading a vendu du bois à des entreprises européennes, chinoises, indiennes, japonaises et américaines.

Par ailleurs, Odani a vendu du bois de jatoba (courbaril), d'ipé, de garapa et de massaranduba à quatre autres exportateurs depuis le début de l'année. Depuis, ces exportateurs ont vendu du bois de ces espèces en Belgique, en Chine, au Danemark, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Italie et au Japon<sup>17</sup>. Comment les entreprises qui ont commercialisé le bois de ces fournisseurs s'y sont-elles prises pour atténuer les risques d'illégalité ?



## Hors de contrôle

Depuis 2006, toutes les transactions de bois au Brésil doivent être enregistrées dans un système de contrôle informatisé. L'acheteur, le vendeur, les modalités de transport et les quantités vendues doivent être renseignés. La plupart des États brésiliens utilisent le système fédéral appelé « document d'origine forestière » ou système DOF (*Sistema documento de origem florestal*), géré par l'IBAMA. Mais les États du Pará et du Mato Grosso utilisent en parallèle leur propre plateforme, SISFLORA (*Sistema de Comercialização e Transporte de Produtos Florestais*, ou système intégré de surveillance et d'octroi des autorisations environnementales), gérée par leur Secrétariat d'État à l'environnement (SEMA) respectif. Les transactions de bois réalisées sur SISFLORA doivent être accompagnées de documents de transport appelés GF.

Toute entreprise impliquée dans une activité potentiellement polluante doit être immatriculée au registre fédéral des activités potentiellement polluantes (*Cadastro Técnico Federal de Atividades Potencialmente Poluidoras – CTF*). Chaque entreprise reçoit un numéro d'immatriculation CTF propre. Les exploitants forestiers ont besoin de ce numéro pour pouvoir vendre du bois et enregistrer leurs transactions sur le système DOF. Lorsqu'une entreprise enfreint la loi, son immatriculation au CTF peut être suspendue par l'IBAMA. C'est ce qui est arrivé à Odani, Sabugy et Schmitt & Schnorr. Il est illégal de vendre du bois sans numéro CTF ou lorsque l'immatriculation au CTF a été suspendue.

Les informations concernant les sanctions infligées aux entreprises sont censées être échangées entre les deux systèmes DOF et SISFLORA. Malheureusement, ce n'est pas souvent le cas. Par exemple, le système SISFLORA n'a pas pris en compte l'injonction de l'IBAMA qui interdit à Odani de vendre ou de transformer du bois. Dans la pratique, les scieries et les négociants ne sont pas tenus de prouver la validité de leur numéro d'immatriculation au CTF lorsqu'ils enregistrent des transactions sur SISFLORA. Par conséquent, Odani, Sabugy et Schmitt & Schnorr peuvent continuer à utiliser SISFLORA pour obtenir les documents de transport (GF3) dont elles ont besoin pour vendre du bois scié. Cependant, le bois vendu par ces entreprises est illégal puisque, contrairement à ce qu'exige la législation brésilienne, leur immatriculation a été suspendue et qui plus est, Odani fait l'objet d'une injonction lui interdisant de vendre du bois<sup>18</sup>. Même si ces entreprises ont pu se procurer les documents GF3, le bois qu'elles vendent reste illégal.

Droite : Camion circulant sur une piste entre Santarém et Uruará, dans l'État du Pará, à proximité de camps d'exploitation illégale découverts par Greenpeace.

1er septembre 2014

3° 11' 0.018" S  
53° 44' 35.436" W

© Otávio Almeida / Greenpeace

SANTARÉM

6

5

1

4

3

2

## Camion n°1



Marque : Mercedes Benz  
Modèle : Axor 2831 6x4  
Couleur : blanc  
Date d'enregistrement : 2011/12  
N° d'immatriculation : OCA 4058  
N° de série : 27972

29 - 30 août 2014

- 1 09:27, le camion n°1 quitte Santarém sur l'autoroute PA-370
- 2 13:20, le camion n°1 arrive dans un camp d'exploitation illégale
- 3 19:41, le camion n°1 retourne à Santarém
- 4 22:05, le camion n°1 arrive au ferry pour traverser le fleuve Curuá-Una
- 5 00:02, le camion n°1 arrive à Santarém
- 6 00:40, le camion n°1 arrive à la scierie Rainbow Trading

28 août 2014

2° 48' 18.534" S  
54° 18' 26.976" W

Sur l'autoroute PA-370, un camion attend d'embarquer sur le ferry pour traverser le fleuve Curuá-Una.

© Otávio Almeida / Greenpeace

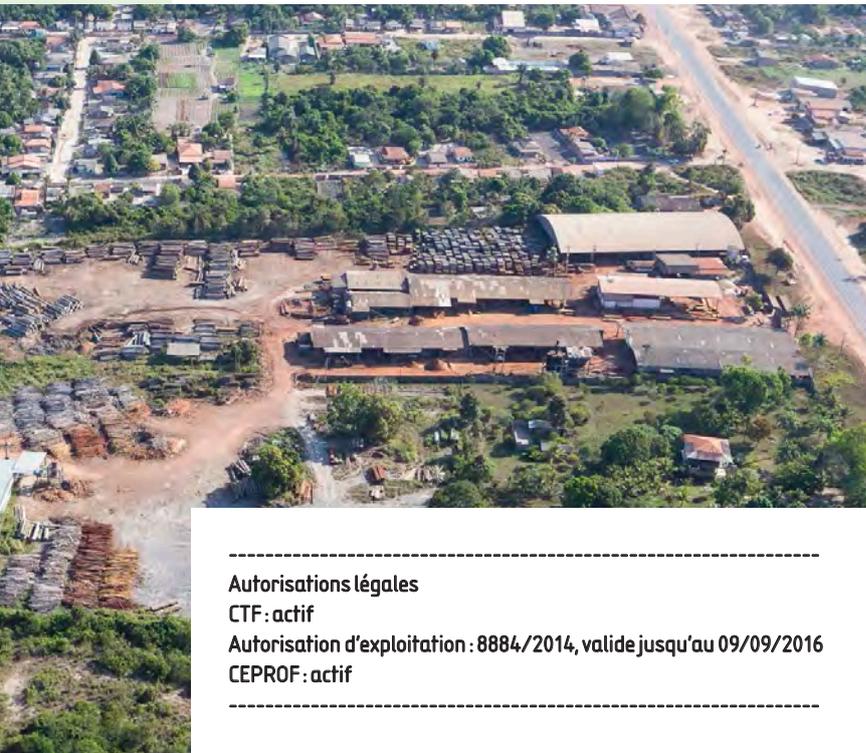


Cette carte montre que les camps d'exploitation forestière illégale découverts lors de cette enquête se situent dans des forêts publiques. La zone délimitée par le tracé orange est enregistrée dans registre d'utilisation des terres rurales du gouvernement.

Echelle : 1 : 500,000



# Rainbow Trading Importação e Exportação Ltda



## Autorisations légales

CTF : actif

Autorisation d'exploitation : 8884/2014, valide jusqu'au 09/09/2016

CEPROF : actif

Scierie appartenant à Rainbow Trading Importação e Exportação Ltda à Santarém, État du Pará. 2° 36' 24.942" S 54° 44' 52.926" W  
30 août 2014 © Otávio Almeida / Greenpeace



Camp d'exploitation forestière illégale en pleine forêt. La veille, un camion suivi par Greenpeace a effectué deux allers-retours entre ce camp et la scierie de Rainbow Trading à Santarém.  
3°25'16.87"S 54°14'10.64"W  
1er septembre 2014 © Otávio Almeida / Greenpeace

Rainbow Trading est une scierie de taille moyenne, dont le siège se situe à Santarém. Ses activités incluent également la vente en gros et l'exportation. La scierie a une capacité annuelle de production de 32 850 m<sup>3</sup>. Au cours des sept dernières années, elle a été condamnée à payer des amendes à 12 reprises par l'IBAMA, pour activités illégales. Le montant total de ces amendes s'élève à environ 156 000 euros.

Rainbow Trading vend du bois scié à travers tout le Brésil. Elle exporte aussi fréquemment du bois sur les marchés internationaux. Les données d'exportation officielles montrent qu'entre 2008 et 2013 a exporté du bois amazonien a destination de compagnies en Belgique, en Chine, au Danemark, en France, en Allemagne, en Inde, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, en Espagne, au Royaume unis et aux Etats-Unis<sup>19</sup>. En 2014, entre janvier et août, Rainbow Trading a vendu du bois à des compagnies basées au Portugal, en Belgique, en Suède, en France et au Pays-Bas (voir p.11)

D'après les données du système SISFLORA, Rainbow Trading a injecté sur le marché 8 000 m<sup>3</sup> de bois entre janvier et août 2014. À plus de 90 % de ce bois correspondaient des crédits de cinq domaines d'exploitation privés.

Rainbow Trading déclare s'être approvisionnée en 2014 auprès des cinq domaines privés suivants :

**ACORQE** (Traditional Quilombolas Association, AUTEF n°2124/2012, valide jusqu'au 29/08/2014) : 3 463,3 m<sup>3</sup>

**Reijane Celeste Moura Rebelo** (AUTEF n°2218/2012, valide jusqu'au 03/12/2013) : 3 207,9 m<sup>3</sup>

**João Da Silva Campos** (AUTEF n°1836/2013, valide jusqu'au 29/05/2014) : 969,9 m<sup>3</sup>

**Elisario Moraes De Lima** (AUTEF n°1868/2014, valide jusqu'au 17/03/2015) : 570,7 m<sup>3</sup>

**Gilson De Oliveira Brandão** (AUTEF n°2198/2014, valide jusqu'au 23/05/2015) : 76,9 m<sup>3</sup>

Les analyses satellites de ces domaines qui fournissent Rainbow Trading ont révélé des signes d'exploitation uniquement sur le domaine de Reijane Celeste Moura Rebelo. Une évaluation de terrain serait nécessaire pour déterminer si l'exploitation de ce domaine correspond au volume de bois important (plus de 28 000 m<sup>3</sup>) que ce domaine a placé sur le marché depuis décembre 2012. Il en va de même pour ACORQE, qui est censé avoir fourni près de 3 500 m<sup>3</sup> de bois en 2014 à Rainbow Trading et injecté au total 40 000 m<sup>3</sup> sur le marché depuis 2012. Un survol de ce domaine effectué le 14 octobre 2014 a permis de constater des mouvements de bois, alors même que l'autorisation d'exploitation de ce domaine a expiré en août 2014.

Par ailleurs, aucune trace d'exploitation n'a été détectée sur les trois autres domaines concernés en août 2014, ce qui donne à penser que les documents officiels liés à ces domaines servent en réalité à blanchir du bois illégal prélevé dans d'autres zones forestières.

## Camion n°2



Marque : Mercedes Benz  
Modèle : Axor 2831 6x4  
Couleur : x  
Date d'enregistrement : 2011/12  
N° d'immatriculation : NTC 2321  
N° de série : 71723

10 septembre 2014

- 1 12:16, le camion n°2 se gare devant la scierie Odani
- 2 14:24, le camion n°2 se rend dans un camp d'exploitaiton illégale
- 3 17:03, le camion n°2 retourne à la scierie Odani
- 4 17:42 le camion n°2 se gare devant la scierie Odani
- 5 19:04, le camion n°2 se dirige vers la route BR-163
- 6 23:03, le camion n°2 emprunte la BR-163, direction Santarém
- 7 00:50, le camion n°2 arrive à la scierie Sabugy

Echelle : 1 : 500,000



# Sabugy Madeiras LTDA

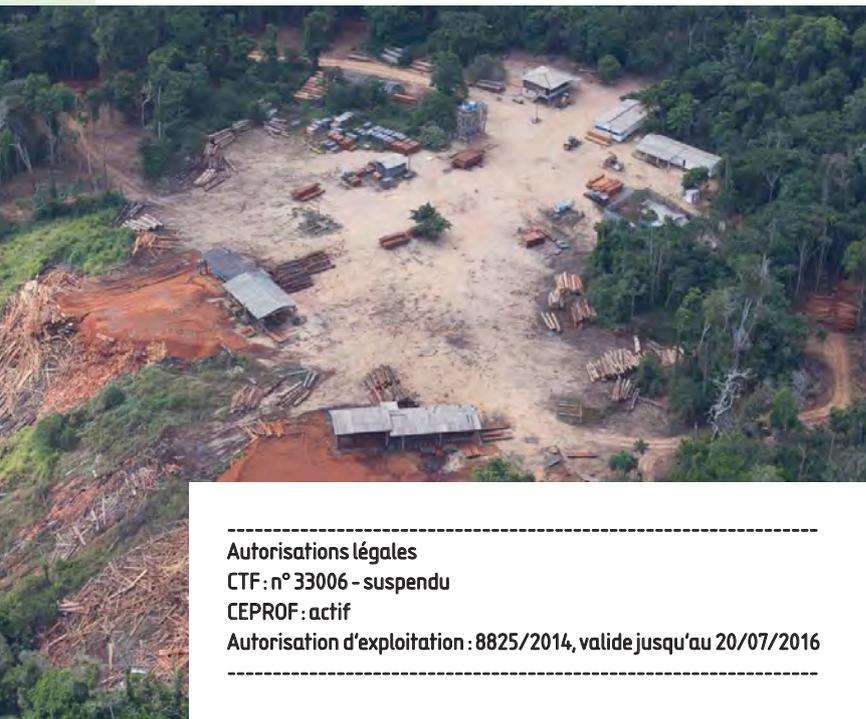


-----  
**Autorisations légales**  
CTF: n° 85545 - suspendu.  
CEPROF: actif  
Autorisation d'exploitation: en attente de renouvellement.  
-----

Sabugy est une scierie située à Santarém. Elle a cessé d'exporter du bois en 2012. Cependant, elle continue d'approvisionner en bois scié trois entreprises d'exportation, dont Rainbow Trading. Depuis 2008, Sabugy s'est vu infliger plusieurs amendes de la part d'IBAMA, pour un montant total de 150 000 euros.

Scierie appartenant à Sabugy Madeiras Ltda à Santarém, État du Pará.  
24°7'N, 82°33'E  
3 septembre 2014  
© Agnaldo Almeida / Greenpeace

# Comercial de Madeiras Odani LTDA



-----  
**Autorisations légales**  
CTF: n° 33006 - suspendu  
CEPROF: actif  
Autorisation d'exploitation: 8825/2014, valide jusqu'au 20/07/2016  
-----

Odani est une scierie située dans la municipalité de Placas, au sud de Santarém. En juin 2013, l'IBAMA a infligé à Odani une amende de 160 000 euros pour non-respect des conditions de son permis d'exploitation. Depuis, elle a également été placée sous embargo par l'IBAMA, ce qui en théorie lui interdit de vendre du bois.

Odani affirme que ses grumes proviennent des trois domaines d'exploitation suivants :

**EDINALDO FERREIRA DA CONCEICAO** - Fazenda Conceicao, Lote 21 (AUTEF n°1810/2013)

**AGROPECUARIA SANTA EFIGENIA LTDA** (AUTEF n°20145/2014)

**ELISIARO MORAES DE LIMA**, Uruará (CEPROF n°5350, AUTEF n°1868/2014)

Là encore, Greenpeace a analysé les images satellites de ces domaines. Aucune trace d'exploitation n'a été détectée sur le site d'Elisario Moraes De Lima, bien que d'après les registres officiels, ce domaine aurait injecté 800 m<sup>3</sup> de bois sur le marché.

Des activités suspectes ont également été détectées sur le site d'Agropecuaria Santa Efigenia Ltda et mériteraient là encore une visite de terrain. Si seules quelques traces d'exploitation forestière ont été observées via satellite, 20 600 m<sup>3</sup> de bois auraient été récoltés sur ce site d'après ses plans d'aménagement forestier. Toujours d'après les documents officiels, l'espèce de bois rare et précieux ipé représenterait 22 % du volume total de ce domaine, soit cinq fois plus que les proportions généralement observées dans cette région.

Scierie appartenant à Comercial de Madeiras Odani Ltda à Placas, État du Pará.  
3°28'21.36"S 54°24'33.05"W  
28 septembre 2014 © Lunae Parracho / Greenpeace

# Importer du bois du Brésil, une affaire risquée

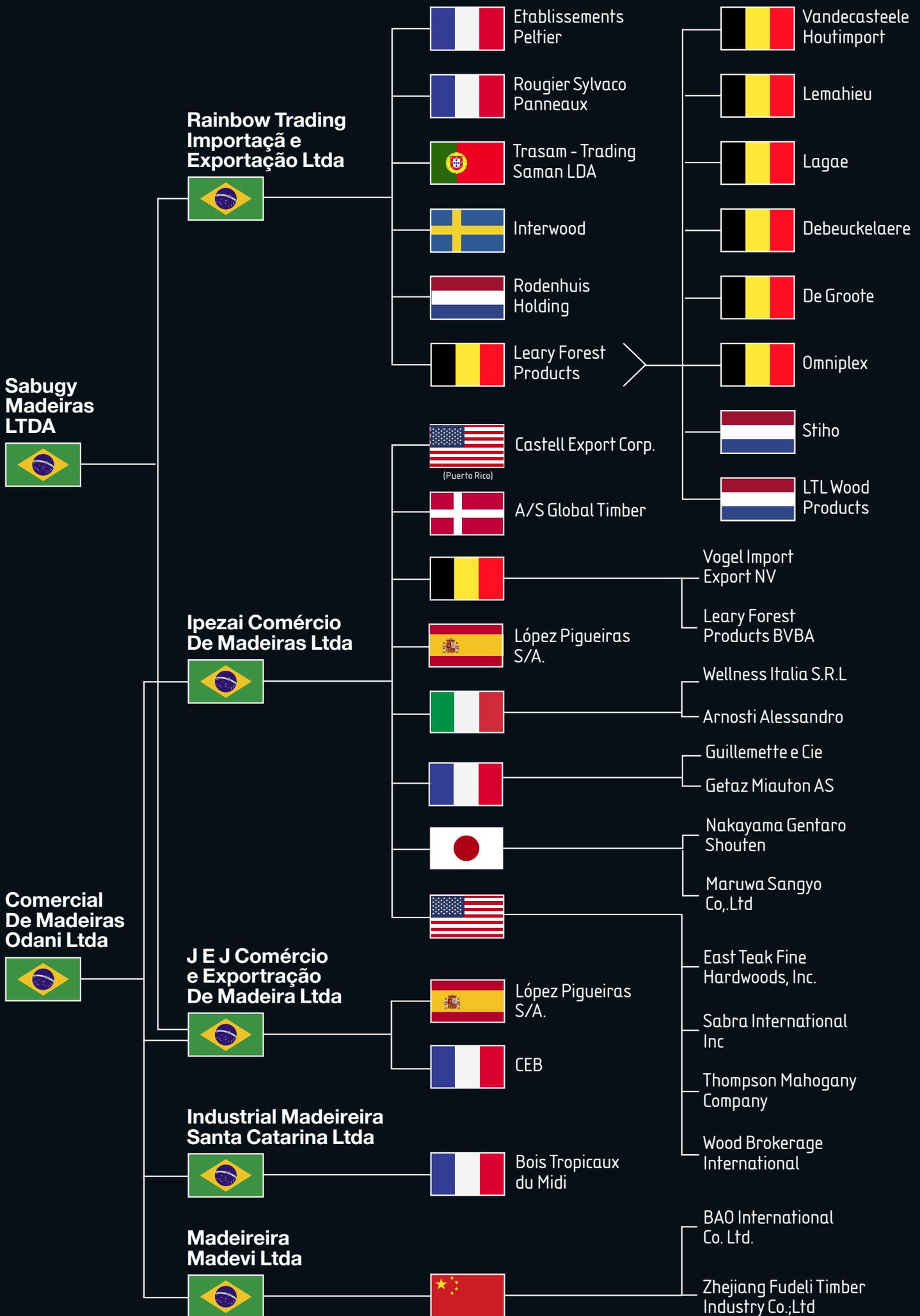
Dans le rapport précédent, intitulé *La crise silencieuse de l'Amazonie*, nous expliquions pourquoi il est extrêmement risqué d'acheter du bois provenant de l'Amazonie brésilienne. Cette nouvelle enquête apporte de nouveaux éléments prouvant que dans cette région, l'industrie du bois est hors la loi. À la faveur de la nuit, les camions peuvent transporter du bois illégal, sans être inquiétés, des camps d'exploitation illégale vers les scieries de la région. Des entreprises à qui les autorités ont pourtant interdit de vendre du bois sont libres de poursuivre leurs activités en utilisant les systèmes de contrôle censés encadrer le secteur. Il est fréquent que les exploitants blanchissent du bois illégal en déclarant qu'il a été prélevé sur un domaine où, en réalité, aucune activité d'exploitation forestière n'a cours. Les cas de fraude révélés dans ce rapport ne sont malheureusement pas isolés. L'application inefficace des lois et les failles des systèmes de contrôle informatisés ont favorisé l'installation d'une culture de l'illégalité dans l'ensemble du secteur.

En août et septembre 2014, Greenpeace a examiné plus de mille documents de transport GF3 délivrés par le système de contrôle SISFLORA. Ces documents recensent les ventes de bois scié dans les États du Pará et du Mato Grosso. Depuis 2014, Rainbow Trading a vendu du bois à six entreprises dans cinq pays européens. L'une d'entre elles, Leary Forest Products, a ensuite revendu le bois acheté à Rainbow Trading à huit autres entreprises. Odani a approvisionné en bois scié cinq exportateurs brésiliens, dont Rainbow Trading. Sabugy a vendu du bois à Rainbow Trading et à un autre exportateur. Ces exportateurs ont vendu du bois de ces mêmes espèces à des entreprises du monde entier.

Cette enquête soulève de nombreuses questions auxquelles devront répondre les autorités chargées de faire appliquer les lois qui interdisent le commerce de bois illégal, au Brésil comme ailleurs. Elle a permis de mettre au jour un réseau de scieries qui se livrent à des activités illégales, et dont les transactions portent principalement sur du bois illégal et sont réalisées grâce à des documents officiels frauduleux. Les informations concernant les amendes et les diverses sanctions dont elles font l'objet ont pourtant été rendues publiques. Les autorités ne sauraient raisonnablement conclure que les entreprises qui commercialisent du bois de Rainbow Trading ou de ses fournisseurs respectent le RBUE ou la loi Lacey. Pourtant, le bois issu de ces scieries continue d'être exporté en Europe et aux États-Unis.

Les failles structurelles qui minent le système de contrôle du bois au Brésil, les probabilités d'illégalité élevées et le fait que la majorité des plans d'aménagement forestier n'aient pas été vérifiés sont autant d'éléments qui permettent d'affirmer que les documents officiels brésiliens ne suffisent en aucun cas à garantir la légalité ou l'origine d'un lot de bois. Les entreprises qui ne sont pas disposées à prendre ces problèmes au sérieux devraient renoncer à acheter du bois provenant de cette région à hauts risques.

Droite : Ce graphique montre par quelles voies le bois issu des scieries identifiées dans ce rapport pénètre sur les marchés internationaux. Les transactions de bois qui ont eu lieu entre janvier et août 2014, sont rapportées d'après le système de contrôle SISFLORA utilisé dans l'État du Pará. Les transactions supplémentaires sur le marché européen sont basées sur des investigations de Greenpeace en août et septembre 2014.



# Demandes de Greenpeace

## Le gouvernement brésilien doit :

- ouvrir immédiatement une enquête sur les entreprises identifiées dans ce rapport, et prendre les mesures qui s'imposent pour garantir que du bois illégal cesse de se retrouver sur le marché ;
- réexaminer sans délai tous les plans d'aménagement forestier approuvés pour la forêt amazonienne depuis 2006 ;
- élaborer et mettre en œuvre de nouvelles règles plus contraignantes pour garantir l'efficacité des processus d'évaluation et d'approbation des plans d'aménagement forestier ;
- établir un système de gouvernance, de contrôle et d'application des lois plus rigoureux pour garantir que l'exploitation du bois amazonien soit transparente et standardisée à l'échelle nationale ;
- réexaminer tous les permis attribués aux scieries et mettre en place un nouveau système pour réglementer leurs activités ;
- renforcer les capacités des agences environnementales fédérales et des États en améliorant les infrastructures et en investissant davantage dans les moyens de surveillance, de contrôle et de respect des lois, et appliquer les sanctions contre ceux qui ont été reconnus coupables d'infractions;
- développer de toute urgence un programme ambitieux pour une gestion efficace des forêts communautaires.

## Les entreprises doivent :

- cesser de s'approvisionner en bois issu de l'Amazonie brésilienne à moins que leurs fournisseurs soient en mesure de leur certifier de façon crédible que ce bois est légal, notamment en démontrant que la législation commerciale et douanière a été respectée et en apportant des preuves de légalité plus probantes que les documents officiels, et qu'il n'a pas contribué à la déforestation ou aux conflits sociaux ;

- considérer le bois provenant de l'Amazonie brésilienne comme présentant des risques élevés, étant donné les problèmes chroniques liés à la gestion de l'exploitation forestière, aux mécanismes de contrôle et à l'application des lois, et prendre ces risques en compte pour veiller à respecter scrupuleusement les réglementations dont ces produits font l'objet ;
- apporter leur soutien en faveur d'une réforme du système de gestion, de contrôle et d'application des lois du secteur forestier brésilien, de façon à garantir que le bois amazonien est produit de façon légale et qu'il ne contribue pas à la déforestation ou aux conflits sociaux.

## Les autorités des pays importateurs doivent :

- diligenter une enquête sur les entreprises identifiées dans ce rapport, vérifier quelles sont les démarches, le cas échéant, qu'elles ont mises en œuvre pour atténuer le risque de commercialisation de bois illégal issu de l'Amazonie brésilienne, et prendre les mesures nécessaires contre celles qui n'ont pas respecté la législation ;
- en Europe, partir du principe qu'une entreprise n'a pas respecté les obligations de diligence raisonnable qui lui incombent au titre du RBUE lorsqu'elle n'est pas en mesure de fournir des informations crédibles démontrant qu'elle ne s'est pas contentée de se fier aux documents officiels mais a pris d'autres mesures d'atténuation des risques, et sanctionner cette entreprise en conséquence.

## Références

- 1 Mittermeier, R.A., Mittermeier, C.G., Gil, Pilgrim, J., P.R. Fonseca, G., Brooks, T., & Konstant, W.R. 2003. Wilderness: Earth's Last Wild Places. Conservation International, Washington D.C., USA.
- 2 Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística (2004) IBGE lança o Mapa de Biomas do Brasil e o Mapa de Vegetação do Brasil, em comemoração ao Dia Mundial da Biodiversidade. [www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/noticia\\_visualiza.php?id\\_noticia=169](http://www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/noticia_visualiza.php?id_noticia=169)
- 3 Ibid.
- 4 Ibid.
- 5 Coordenação-Geral de Observação da Terra (undated) Projeto PRODES: monitoramento da floresta Amazônica Brasileira por satélite. [www.obt.inpe.br/prodes/index.php](http://www.obt.inpe.br/prodes/index.php)
- 6 Imazon (2013) Transparency in forest management, State of Pará 2011 to 2012. <http://www.imazon.org.br/publications/forest-management-transparency/forest-management-transparency-report-state-of-para-2012-to-2013>
- 7 Greenpeace Brésil, La crise silencieuse de l'Amazonie, 2014.
- 8 Enquête de Greenpeace, octobre 2014.
- 9 Política Nacional de Meio Ambiente, Art. 17, Lei nº 6.938, de 31 de Agosto de 1981 [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l6938.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6938.htm). Voir également SEMA (2013). Comunicado Importante: Obrigatoriedade De Cadastro No Ctf e Pagamento Da Tcfa. <http://www.sema.pa.gov.br/2013/12/06/comunicado-importante-obrigatoriedade-de-cadastro-no-ctf-e-pagamento-da-tcfa/>
- 10 [https://servicos.ibama.gov.br/ctf/publico/certificado\\_regularidade.php](https://servicos.ibama.gov.br/ctf/publico/certificado_regularidade.php)
- 11 Comercial de Madeiras Odani Ltda. Embargo issued on 05/06/2013. <https://servicos.ibama.gov.br/ctf/publico/areasembargadas/ConsultaPublicaAreasEmbargadas.php>
- 12 Analyses de Greenpeace (données de l'INCR, plans d'aménagement forestier de la SEMA, Registre environnemental rural (CAR) et données GPS des déplacements des camions).
- 13 Enquête de Greenpeace, octobre 2014.
- 14 Les amendes et les zones sous embargo sont consultables sur le site de l'IBAMA <https://servicos.ibama.gov.br/ctf/publico/areasembargadas/ConsultaPublicaAreasEmbargadas.php>, et <https://ibamanet.ibama.gov.br/docibama/publico/> (pour plus de détails sur les motifs des amendes).
- 15 Política Nacional de Meio Ambiente, Art. 17, Lei nº 6.938, de 31 de Agosto de 1981 [http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/leis/l6938.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/leis/l6938.htm). See also SEMA (2013). Comunicado Importante: Obrigatoriedade De Cadastro No Ctf e Pagamento Da Tcfa. <http://www.sema.pa.gov.br/2013/12/06/comunicado-importante-obrigatoriedade-de-cadastro-no-ctf-e-pagamento-da-tcfa/>
- 16 Enquête de Greenpeace, octobre 2014.
- 17 Ibid.
- 18 Art. 18 do Decreto 6.514/2008. IBAMA. <https://www.ibama.gov.br/phocodownload/category/44-p?download=1101%3A6.514-08>
- 19 Ministère Brésilien du développement, de l'industrie et du commerce (2014) [aliceweb.desenvolvimento.gov.br](http://aliceweb.desenvolvimento.gov.br)

# GREENPEACE

## RAPPORT D'ENQUÊTE OCTOBRE 2014

Greenpeace Brésil  
Rua Fradique Coutinho 352, Pinheiros,  
Sao Paulo, CEP 05416-000, Brasil  
[www.greenpeace.org/brasil/pt/](http://www.greenpeace.org/brasil/pt/)  
Email: [relacionamento@greenpeace.org](mailto:relacionamento@greenpeace.org)